

2015 a été marquée par de grands rendez-vous pour le développement durable – Forum mondial sur l'éducation d'Incheon, Sommet d'Addis Abeba sur le financement du développement, adoption des 17 objectifs de développement durable (ODD) par les Nations Unies. C'est dans ce contexte que la Coalition Education avait publié la 2e édition de l'Observatoire de l'aide publique française à l'éducation dans les pays en développement.

Sur la base des montants de l'aide publique au développement (APD) déclarés par la France au Comité pour l'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour 2012 et 2013, l'Observatoire révélait qu'au-delà des discours, la priorité qui devrait être accordée à l'aide à l'éducation est insuffisamment reflétée dans les arbitrages budgétaires de la politique française de solidarité internationale.

En 2016, les enjeux ne sont pas moins cruciaux. Il s'agit pour l'ensemble de la communauté internationale de prendre les décisions pour entamer dès cette année la trajectoire vers la réalisation des ODD. Le contexte de conflits que connaît le monde renforce encore ce défi, et les engagements nécessaires, notamment sur le plan financier, sont d'autant plus urgents et significatifs. L'UNESCO estime notamment à 39 Mds de \$ annuels les financements nécessaires pour assurer une éducation de base de qualité à chaque enfant d'ici 2030.

Ce document propose une actualisation de l'analyse de 2015, sur la base des derniers chiffres disponibles. Il revient également sur certaines notions clefs de l'aide à l'éducation et apporte des recommandations claires pour orienter celle-ci vers les populations, les pays, et les sous-secteurs qui en ont le plus besoin.

*Note : Les chiffres indiqués dans ce document portent sur les décaissements déclarés par la France au titre de l'APD pour l'année 2014, exprimés en dollars US constants 2014.*

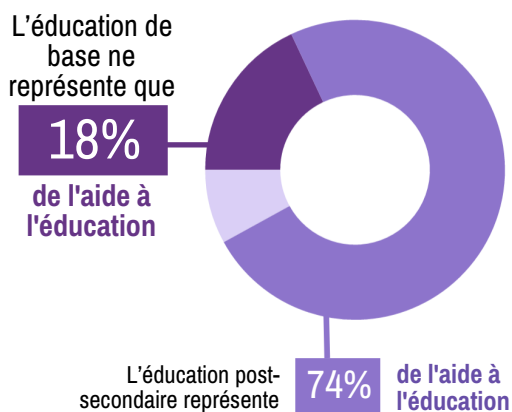
## Éducation de base : elle doit être une priorité !

### De quoi parlons-nous ?

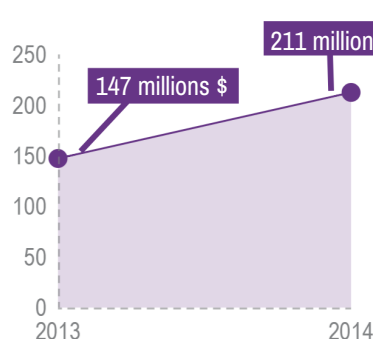
Selon l'UNESCO et les défenseurs de l'éducation pour tous, l'éducation de base comprend 12 ans d'enseignement primaire et secondaire de qualité, public et gratuit, dont au moins 9 années obligatoires correspondant au cycle primaire et au premier niveau du secondaire. Elle doit être assurée à chacun(e) sans discrimination ni exclusion, et vise à la fois l'acquisition de connaissances et compétences pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, et le plein épanouissement de la personne humaine à travers le développement de la capacité de compréhension, l'esprit critique, la citoyenneté, le sens de la justice, etc.

### La réalité de l'aide française en chiffres

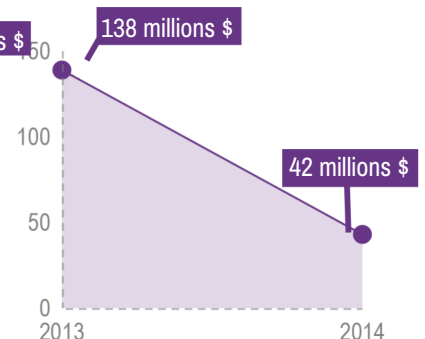
*Note : Selon l'OCDE, l'éducation de base comprend l'éducation pré-scolaire, le primaire, et l'alphabétisation ainsi que l'acquisition de compétences « de base » pour les adultes. Elle ne comprend pas le niveau secondaire. Ce document s'appuie sur les données de l'OCDE, mais sur la base d'un calcul coïncidant avec la définition de l'éducation de base retenue par l'UNESCO, ainsi que par le Ministère des Affaires étrangères français.*



L'aide à l'éducation secondaire augmente de 44 % en 2014...



...alors que l'aide à l'éducation primaire chute de 70 % !



**Ramenée à l'APD française totale, l'éducation de base ne représente que 3% en 2014 (3,4% en 2013) !**

### Nos recommandations

➔ La France doit faire de l'éducation de base une priorité, en lui allouant au moins 50 % de l'aide à l'éducation et au moins 10% de l'APD française totale.

## Aide à l'éducation supérieure : les bourses et frais d'écologies gonflent la réalité

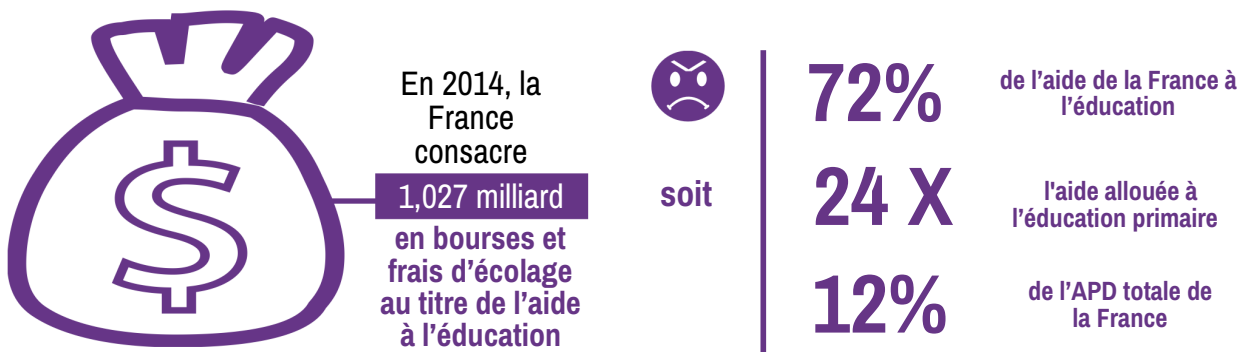
### De quoi parlons-nous ?

Les frais d'écologie désignent les dépenses consenties par la France pour l'accueil et la formation d'étudiants étrangers sur son territoire. Les critères établis par le CAD de l'OCDE accordent l'éligibilité de ces dépenses dans la comptabilisation de l'APD, ce que l'on peut juger discutable.

Aucune étude ne permet aujourd'hui d'établir l'impact de ces dépenses sur la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les pays d'origine des étudiants, et la quasi-totalité des dépenses liées à ces dispositifs sont de fait effectuées en France. Un grand nombre d'étudiants ne retournent pas dans leur pays d'origine à la fin de leurs études. Les principaux contingents d'étudiants bénéficiant de bourses ne sont pas issus des pays les plus pauvres, mais de pays à revenu intermédiaire ou dits « émergents ». Enfin, les étudiants concernés sont ceux étant parvenus à atteindre un niveau d'enseignement supérieur de qualité, en majorité issus de groupes socio-économiques favorisés.

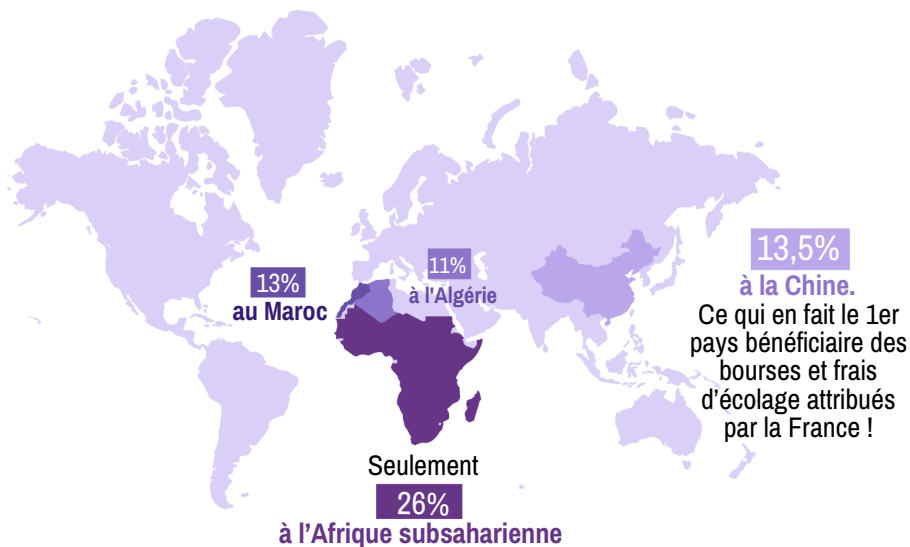
La plupart des pays donateurs ne comptabilisent pas les bourses et frais d'écologie dans leur APD, ou seulement une faible proportion, évitant ainsi de « gonfler » les chiffres avec des dépenses ne bénéficiant pas directement à l'éducation des populations en situation de pauvreté dans les pays en développement.

### La réalité de l'aide française en chiffres



Ce montant est stable par rapport à 2013 (1,03 Md de \$). En 2014, seule l'Allemagne comptabilise un montant comparable (1,056 Md de \$ en 2014), loin devant les autres pays membres du CAD : le Japon déclarait 165 Ms de \$ en bourses et écologies (32% de son APD), les Pays-Bas 46 Ms (27%), le Royaume-Uni 29 Ms (2%).

Bourses et écologies : les premiers bénéficiaires ne sont pas les pays prioritaires de l'aide française



### Nos recommandations

- ➔ L'aide à l'éducation officiellement comptabilisée doit n'inclure que les bourses et les frais d'écologie bénéficiant aux pays prioritaires de l'aide française.
- ➔ Une analyse de l'impact réel de ces dispositifs de bourses et frais d'écologie sur la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les pays partenaires doit être menée.

# Répartition géographique de l'aide : cibler les besoins les plus importants !

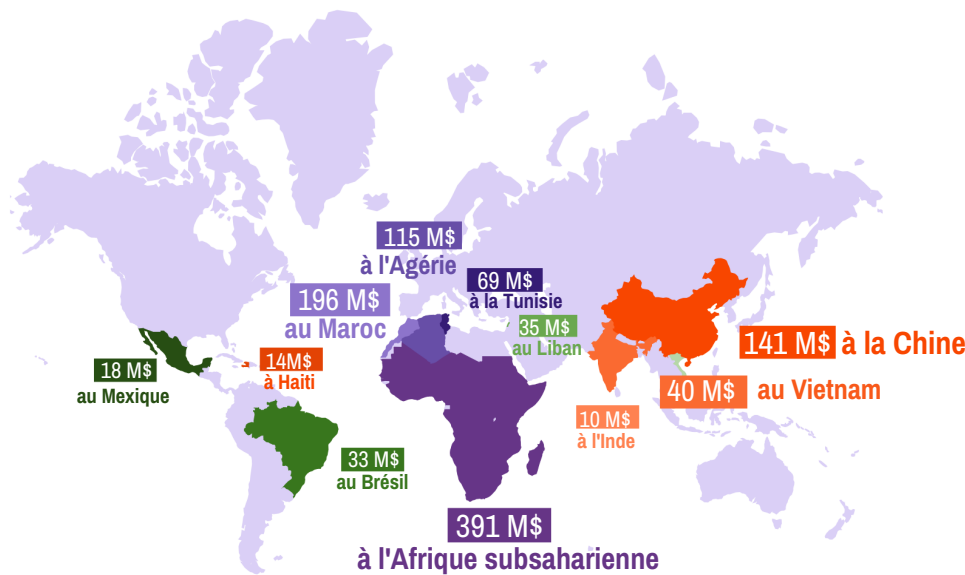
## De quoi parlons-nous ?

L'Afrique subsaharienne connaît le taux de croissance démographique annuel le plus rapide au monde (2,4 % selon l'UNESCO), à l'origine d'une demande croissante de services éducatifs. D'ici à 2030, le nombre d'enfants à scolariser y augmentera de 444 Ms. Pourtant aujourd'hui 1/4 des enfants d'âge primaire ne sont pas scolarisés dans la région, notamment parmi les populations les plus éloignées géographiquement et socio-économiquement de l'École.

16 de ces pays, francophones, ont en outre été désignés comme prioritaires pour l'APD française par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement en 2013.

## La réalité de l'aide française en chiffres

Principaux bénéficiaires de l'aide française à l'éducation



En 2014, les 16 pays prioritaires de l'aide française reçoivent seulement

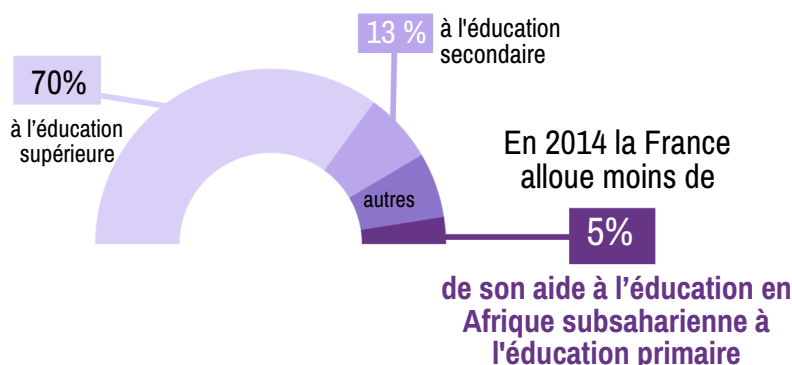
**16%** de l'aide à l'éducation



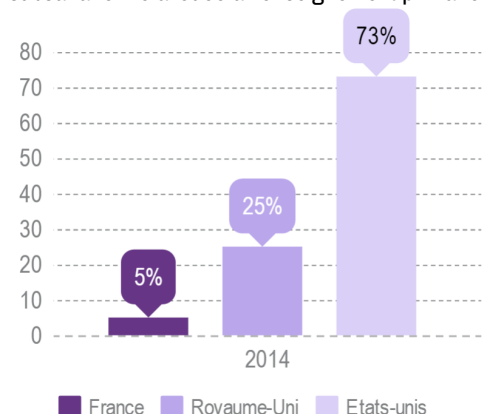
Cette part est de 228 Ms de \$ en 2014 contre 235 Ms en 2013. Le Sénégal est le principal récipiendaire (51 Ms de \$ en 2014) suivi du Mali (19,7 Ms).

Un peu plus d'1/4 de l'aide française à l'éducation (27,5%) est alloué à l'éducation dans les pays d'Afrique subsaharienne (soit 391 Ms de \$) en 2014. Ce chiffre en légère hausse par rapport à 2013 (25,5%) correspond à la moyenne des pays membres du CAD de l'OCDE, même si certains pays font beaucoup mieux, comme le Royaume-Uni avec 38 %. Il masque cependant une fois encore d'importantes disparités sous-sectorielles.

Répartition de l'aide française à l'éducation en Afrique subsaharienne



Part de l'aide à l'éducation en Afrique subsaharienne allouée à l'enseignement primaire



## Nos recommandations

- ➔ La part de l'aide à l'éducation destinée aux pays prioritaires de l'aide française doit être progressivement rehaussée pour atteindre au moins 50 %, en priorisant l'éducation de base.
- ➔ La France doit contribuer, en coordination avec les autres acteurs de l'aide, à appuyer les Etats dont les structures de gouvernance sont les plus fragiles, pour renforcer leurs capacités en matière de conception et de mise en œuvre des politiques éducatives.

## Aide multilatérale : redevenir un vrai partenaire de l'éducation mondiale

### De quoi parlons-nous ?

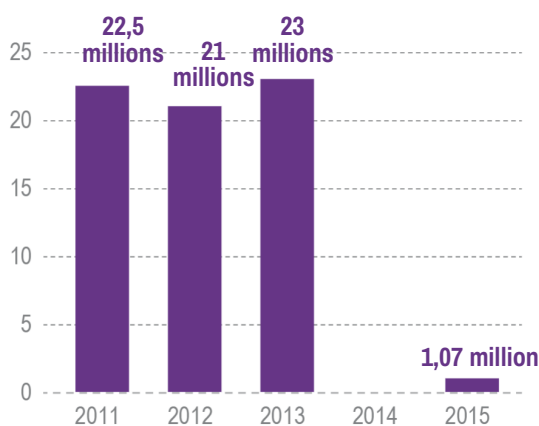
Le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) est le principal mécanisme de financement multilatéral de l'éducation mondiale, qui met l'accent sur l'éducation de base dans les pays les plus pauvres. Le PME estime que depuis sa création en 2002, grâce à son appui, 61 Ms d'enfants ont été scolarisés au niveau primaire et 23 Ms d'enfants ont été inscrits au 1er cycle du secondaire. Sur le plan financier, on constate une augmentation du financement intérieur pour l'éducation dans les pays partenaires après qu'ils aient rejoint le PME, qui appuie la conception et la mise en œuvre de politiques éducatives nationales.

Pour 2015-2018 le budget du PME est de 28,5 Mds de \$, correspondant à 26 Mds promis par les pays en développement, et 2,5 Mds par les pays donateurs.

2016 a également vu la création du fonds Education Cannot Wait dédié à l'éducation dans les situations d'urgence, qui vise à lever 3,85 Mds de \$ en 5 ans, pour garantir le droit à l'éducation des populations touchées par les crises, notamment les populations réfugiées. Selon le HCR, sur les 6 Ms d'enfants réfugiés dans le monde et en âge d'être scolarisés, 3,7 Ms n'ont accès à aucune éducation, formelle ou informelle.

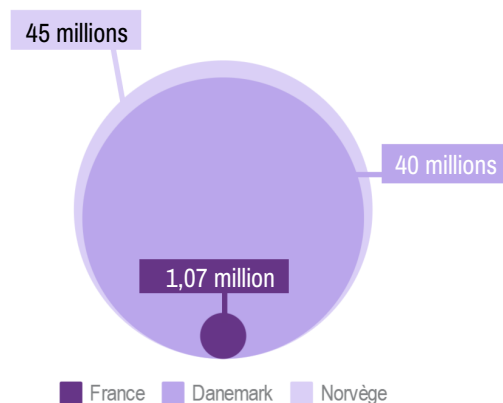
### La réalité de l'aide française en chiffres

Après un fort désengagement en 2015, l'annonce d'une contribution de 8 Ms d'€ en 2016 laisse entrevoir un retour à un engagement crédible et permettant à la France de peser sur les choix stratégiques du PME.



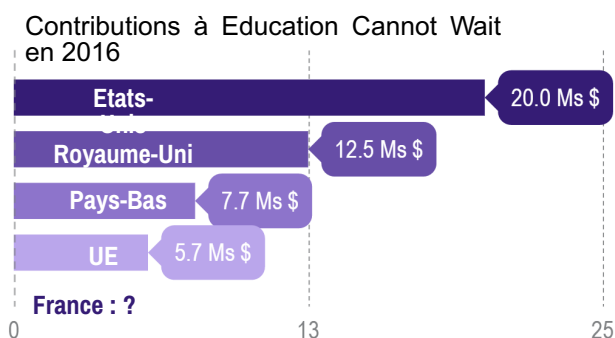
Contribution de la France au PME en \$

Sources : PME et Ministère des Affaires étrangères français



Contribution au PME en 2015 en \$

### Education en situation d'urgence : un engagement français qui se fait attendre



En septembre 2016, le président Hollande a réaffirmé devant l'ONU la promesse, déjà formulée en février lors de la conférence de Londres, d'allouer 50 Ms € au Liban pour la scolarisation des enfants syriens réfugiés sur son territoire.

### Nos recommandations

- ➔ La France doit maintenir sa contribution au PME pour les prochaines années au moins au niveau de 2016, soit 8 millions d'euros (8,9 millions de dollars) par an minimum sur la période 2017-2020.
- ➔ Il est primordial d'inscrire l'engagement français pour le PME dans la durée en le traduisant par une ligne de crédit budgétaire dédiée dans la loi de finances.
- ➔ L'effort en faveur de l'éducation des enfants et jeunes réfugiés doit être amplifié, à travers une contribution significative au fonds Education Cannot Wait et la concrétisation des promesses d'aide bilatérale.

## Nos recommandations

- 1** La France doit faire de l'éducation de base une priorité, en lui allouant au moins 50 % de l'aide à l'éducation et au moins 10% de l'APD française totale.
  
- 2**
  - a. L'aide à l'éducation officiellement comptabilisée doit n'inclure que les bourses et les frais d'écolage bénéficiant aux pays prioritaires de l'aide française.
  - b. Une analyse de l'impact réel de ces dispositifs de bourses et frais d'écolage sur la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les pays partenaires doit être menée.
  
- 3**
  - a. La part de l'aide à l'éducation destinée aux pays prioritaires de l'aide française doit être progressivement rehaussée pour atteindre au moins 50 %, en priorisant l'éducation de base.
  - b. La France doit contribuer, en coordination avec les autres acteurs de l'aide, à appuyer les Etats dont les structures de gouvernance sont les plus fragiles, pour renforcer leurs capacités en matière de conception et de mise en œuvre des politiques éducatives.
  
- 4**
  - a. La France doit maintenir sa contribution au PME pour les prochaines années au moins au niveau de 2016, soit 8 millions d'euros (8,9 millions de dollars) par an minimum sur la période 2017-2020.
  - b. Il est primordial d'inscrire l'engagement français pour le PME dans la durée en le traduisant par une ligne de crédit budgétaire dédiée dans la loi de finances.
  
- 5** L'effort en faveur de l'éducation des enfants et jeunes réfugiés doit être amplifié, à travers une contribution significative au fonds Education Cannot Wait et la concrétisation des promesses d'aide bilatérale.